

E-Ordonnance Suisse : simple et sécurisé

Votre médecin vous a remis une ordonnance électronique. L'E-Ordonnance Suisse est une solution efficace et conforme à la protection des données, qui permet d'établir et d'utiliser les ordonnances médicales sous forme numérique.

Toutes les informations de l'ordonnance sont contenues dans le code QR. Découvrez ici comment fonctionne le service E-Ordonnance. Vous trouverez sur la deuxième page des réponses aux questions fréquemment posées.

E-ORDONNANCE



Ordonnance électronique imprimée

Doit impérativement être honorée par voie électronique

Médecin:
Paul Exemple
GLN: 7601007705555

Cabinet Les mimosas
RCC: Q123405
Allée test 12A
1058 Lausanne
+41 33 418 28 13

Date d'émission:
12.10.2024

Page 1/1

Patient: / Patient:
SANSOUY Béatrice, 17.11.1972, F
Rue Exemple 33, 1243 Lausanne, tél.: 079 634 33 33
N° de carte d'assuré: 888888888

Commentaire:
Tenir compte de l'eMediplan.

1 x ELTROXIN LF cpr 0,05 mg, 98 pcs 0-1-0-0, jusqu'au: 16.04.2025 <i>Ne pas substituer pour des raisons médicales</i>	À prendre 30 minutes avant le repas.
1 x RESYL PLUS 30 ml gouttes 20-20-20-20, gouttes, jusqu'au 15.10.2024 <i>Répétable pendant 6 mois</i>	Uniquement en cas de forte toux irritative et de besoin
1 x PARACETAMOL 500 mg comprimés	Un comprimé toutes les 4 à 6 heures, en cas de besoin.
1 x bas de contention, classe 3	

ID de l'ordonnance: 26d3dff7-ab05-4737-a49c-5eccd33595f6

L'ordonnance électronique est un jeu de données représenté ci-dessus sous forme de code QR lisible par machine. Ce document est une impression directement lisible de l'ordonnance électronique. L'ordonnance électronique est signée numériquement, l'impression n'est pas signée.

L'ordonnance électronique doit impérativement être honorée par voie électronique. Plus d'informations sur e-ordonnance.ch

1. Votre médecin vous remet une ordonnance électronique avec un code QR similaire à l'illustration. Vous pouvez utiliser l'ordonnance électronique dans toutes les pharmacies de Suisse, y compris les pharmacies de vente par correspondance.
2. À la pharmacie, le code QR figurant sur votre ordonnance est scanné. Votre pharmacienne ou pharmacien peut ainsi vérifier si l'ordonnance est valable et saisir numériquement les médicaments prescrits dans le système de pharmacie.
3. En tant que patiente ou patient, vous avez toujours l'ordonnance électronique sur vous et pouvez vérifier à tout moment si l'ordonnance est toujours valable en scannant le code QR avec l'appareil photo de votre smartphone. Ceci est particulièrement utile si vous êtes par exemple en vacances et que vous devez exceptionnellement vous procurer vos médicaments dans une autre pharmacie.

En utilisant les ordonnances électroniques, vous contribuez à la numérisation des soins de santé.

Pour plus d'informations, visitez le site e-ordonnance.ch

Réponses aux questions fréquemment posées

Qu'est-ce qu'une ordonnance électronique ?

Une ordonnance électronique (ou E-Ordonnance) est la forme numérique de l'ordonnance papier traditionnelle, munie d'un code QR. Le code QR contient les données de l'ordonnance et un lien vers le service E-Ordonnance Suisse. Celui-ci permet de vérifier l'ordonnance signée numériquement ainsi que le statut de soumission (non soumise/en partie soumise/soumise en totalité). Aucune donnée confidentielle de patients n'est enregistrée dans le service E-Ordonnance Suisse.

Quels sont mes avantages en tant que patiente ou patient ?

L'ordonnance électronique est facile à utiliser, elle est sécurisée et peut être utilisée partout. Elle vous appartient en tant que patiente ou patient : vous avez le contrôle total de l'ordonnance électronique et vous pouvez l'utiliser dans la pharmacie de votre choix. Les processus entre médecins, pharmacies, patientes et patients et caisses-maladie sont simplifiés. En cas d'ordonnance permanente, vous avez toujours l'ordonnance sur vous et pouvez l'utiliser dans n'importe quelle pharmacie en Suisse. Vous pouvez contrôler si l'ordonnance électronique est encore valable, quels médicaments ont déjà été délivrés et quand l'ordonnance expire.

Comment conserver le code QR ?

L'ordonnance électronique et son code QR doivent être conservés avec autant de soin qu'une ordonnance traditionnelle. Vous recevez l'ordonnance électronique imprimée sur papier, et celle-ci peut également être transmise et enregistrée sous forme numérique. En outre, les données peuvent être utilisées dans d'autres applications, comme une application de santé, ou être envoyées directement par le cabinet médical au patient ou à la pharmacie.

L'ordonnance électronique est-elle acceptée par ma caisse-maladie ?

Oui, l'introduction du service E-Ordonnance Suisse ne modifie pas le processus de facturation entre la pharmacie ou le patient et la caisse-maladie. Tout se passe comme d'habitude.

Qui a accès aux données stockées dans le code QR ?

Le code QR contient d'une part une signature numérique et d'autre part les informations de l'ordonnance. La validité de l'ordonnance peut être vérifiée. Seuls le médecin qui a rédigé l'ordonnance, la pharmacie qui l'a traitée et vous-même, en tant que patiente ou patient, avez accès aux données enregistrées dans l'ordonnance électronique. Aucune donnée confidentielle de patients n'est stockée de manière centralisée.

Comment la sécurité contre la falsification est-elle garantie ?

L'ordonnance électronique est signée électroniquement par le médecin prescripteur et enregistrée auprès du service E-Ordonnance Suisse. La pharmacie vérifie cette signature et le statut de soumission de l'ordonnance avant de délivrer les médicaments. Après la remise des médicaments, le statut de soumission est mis à jour. Cela permet de connaître à tout moment le statut de l'ordonnance. Seuls les médecins disposant d'une identité électronique valide et vérifiée peuvent signer et enregistrer des ordonnances électroniques.

Vous trouverez les réponses à d'autres questions sur le site e-ordonnance.ch